

TRAVAUX DU COMITÉ SUITE AU TROISIÈME EXAMEN – PROPOSITION DE QUESTIONS PRIORITAIRES

Observations du Canada et de la Nouvelle-Zélande relatives à la communication présentée par l'Argentine

La communication ci-après, reçue le 18 mars 2011, est distribuée à la demande des délégations du Canada et de la Nouvelle-Zélande.

1. Le présent document contient des observations du Canada et de la Nouvelle-Zélande concernant la communication de l'Argentine intitulée *Travaux du Comité suite au troisième Examen – Proposition de questions prioritaires* (G/SPS/W/252), distribuée le 5 octobre 2010.
2. Le Canada et la Nouvelle-Zélande remercient l'Argentine d'avoir identifié des questions prioritaires et attendent avec intérêt d'examiner de façon approfondie les propositions en vue d'organiser les travaux du Comité SPS à la prochaine réunion.
3. Le Canada et la Nouvelle-Zélande ont formulé des observations détaillées sur certaines propositions spécifiques contenues dans le document G/SPS/W/252.

OBSERVATIONS SPÉCIFIQUES SUR LES PROPOSITIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT G/SPS/W/252:

A. SURVEILLANCE DE L'UTILISATION DES NORMES INTERNATIONALES (ARTICLES 3:5 ET 12:4)

4. Le Canada et la Nouvelle-Zélande sont d'avis que les Membres ont sous-utilisé la procédure élaborée pour la surveillance de l'utilisation des normes internationales (G/SPS/11/Rev.1). Nous soutenons les recommandations du Comité concernant cette procédure (G/SPS/53, paragraphe 49), en particulier la recommandation selon laquelle le Comité devrait continuer à surveiller l'utilisation des normes internationales à chacune de ses réunions ordinaires ainsi que celle encourageant les Membres à fournir des renseignements concernant leur expérience ou leur absence d'expérience en matière d'application de normes internationales. Toutefois, nous ne pensons pas qu'une révision de la procédure soit justifiée pour le moment. D'après nous, les Membres devraient plutôt commencer par examiner les raisons pour lesquelles ils n'utilisent pas mieux la procédure existante ainsi que le point connexe de l'ordre du jour officiel. Si des problèmes liés à la procédure existante sont clairement identifiés au cours de cet examen, les Membres pourraient alors envisager de la réexaminer et de la réviser.

B. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD (ARTICLE 13)

5. Le Canada et la Nouvelle-Zélande font remarquer que la proposition de l'Argentine concernant l'article 13 est similaire à une proposition présentée par le Mercosur (dans le document

G/SPS/W/245) lors des discussions sur les recommandations pouvant être formulées en vue du troisième Examen. Nous rappelons que pendant ces discussions, certains Membres ont noté que l'élaboration de lignes directrices pour l'article 13 pourrait préjuger des résultats des travaux actuels du Comité sur les normes privées. Les recommandations du Comité (G/SPS/53, paragraphe 98) sont les suivantes:

- les Membres sont encouragés à profiter des réunions du Comité pour échanger, sur une base *ad hoc*, des renseignements concernant leur expérience de la mise en œuvre de l'article 13;
- des problèmes spécifiques relatifs à la mise en œuvre de l'article 13 peuvent être soulevés en tant que problèmes commerciaux spécifiques.

Nous sommes d'avis que le Comité devrait suivre ses recommandations.

C. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD – RECOURS À DES CONSULTATIONS SPÉCIALES

6. Le Canada et la Nouvelle-Zélande soutiennent l'Argentine en ce qui concerne la nécessité de régler rapidement la question des consultations spéciales, conformément à la recommandation formulée au cours du troisième Examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS (G/SPS/53, paragraphe 126). Nous continuons à encourager l'élaboration de lignes directrices pour le recours à des consultations spéciales volontaires, confidentielles et flexibles. Nous rappelons cependant que le processus de consultations spéciales est actuellement accessible à tous les Membres, bien que les lignes directrices soient en cours d'examen.

D. PROCÉDURES DE CONTRÔLE, D'INSPECTION ET D'HOMOLOGATION (ARTICLE 8 ET ANNEXE C)

7. Le Canada et la Nouvelle-Zélande font remarquer que la proposition de l'Argentine est similaire à celle qui a été présentée par le Mercosur (G/SPS/W/244) lors de discussions sur les recommandations pouvant être formulées en vue du troisième Examen et rappellent que pendant les discussions sur la question de l'article 8 et de l'Annexe C, les Membres ne se sont pas mis d'accord au sujet de l'élaboration de lignes directrices. Les recommandations du Comité (G/SPS/53, paragraphe 146) sont les suivantes:

- les Membres sont encouragés à fournir des renseignements sur leur expérience de la mise en œuvre de l'article 8 et de l'Annexe C;
- le Comité devrait réfléchir à la façon la plus efficace de faciliter la mise en œuvre de l'article 8 et de l'Annexe C de l'Accord SPS, en mettant l'accent sur les problèmes identifiés par les Membres, en se fondant sur des suggestions spécifiques pour examen par le Comité;
- le Codex, la CIPV et l'OIE devraient être invités à continuer de fournir au Comité SPS des renseignements sur leurs travaux dans ce domaine et devraient aussi envisager de faire avancer les processus qu'elles ont engagés dans ce domaine.

8. Sur la base de ces recommandations, le Canada et la Nouvelle-Zélande estiment qu'une marche à suivre appropriée consisterait pour les Membres à fournir des renseignements sur leur expérience de la mise en œuvre de l'article 8 et de l'Annexe C. Une fois que le Comité aura reçu ces renseignements, il pourra réfléchir à la façon la plus efficace de faciliter cette mise en œuvre, en mettant l'accent sur les problèmes identifiés par les Membres. Nous sommes d'avis que les Membres devraient d'abord se concentrer sur l'échange de données d'expérience afin d'arriver à une formulation claire du problème en cause.
